Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Administration d'hydroxyde d'aluminium et magnésium lors de dyspepsie ou de brûlements d'estomac	OCM-16
Référence à un protocole : ☐ **oui** ☒ **non** **Titre ou numéro :**	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance :
Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) :

CLSC : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor

Hébergement : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor ☒ Urgence Windsor

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

Clientèle présentant de la dyspepsie ou brûlements d'estomac (pyrosis) non connue pour des problèmes coronariens.

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

CONTEXTE :

Le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire lui permet de contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, à prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs.

Dans le cadre de sa contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins, l'infirmière auxiliaire ne peut exercer cette activité en pleine et entière autonomie. Elle doit agir en collaboration avec l'infirmière.

L'infirmière auxiliaire peut procéder à la collecte d'informations, communiquer ses observations verbalement ou par écrit et remplir toutes les autres fonctions que lui confie l'infirmière.

Indications et conditions d'initiation

- Dyspepsie, brûlement d'estomac sans complication, reflux chez la clientèle non connue pour problèmes coronariens;

- Dyspepsie, brûlement d'estomac sans complication, reflux chez la clientèle connue pour problèmes coronariens, qui précise que ses malaises actuels sont différents de ses douleurs angineuses**.**

Intention thérapeutique

Soulager l'inconfort R/A dyspepsie ou pyrosis.

Contre-indication

Intolérance – allergie à l'une des composantes.

Limites / référence au médecin

Référer au médecin, si :
- Le client n'est pas soulagé après trois (3) doses;
- Présence de douleur abdominale importante;
- Clients connus pour problèmes coronariens.

Se méfier d'une douleur rétrosternale (voir OCM-2 *« Administration de nitroglycérine en cas de douleurs rétrosternales serratives »*).

Directives

- Administrer Maalox[MD], Almagel[MD] (ou équivalent) 30 ml per os STAT puis 1 heure après repas ou collation et H.S. jusqu'à un maximum de trois (3) doses.

Fiche technique : Maalox[MD], Almagel[MD] ou équivalent	
Nom générique **Nom commercial**	Hydroxyde d'aluminium et magnésium Maalox[MD], Almagel[MD], Amphogel[MD]
Classification	Antiacide
Effet secondaire principal	Selles diarrhéiques
Posologie	30 ml per os jusqu'à un maximum de trois (3) doses : ▪ STAT puis; ▪ 1 heure après repas ou collation; ▪ H.S. (heure du coucher).

Références

Aux méthodes de soins.

Sources

- CSSS du Val-Saint-François, Actes médicaux délégués et protocoles, septembre 2002.
- CSSS de Portneuf, Ordonnances collectives et individuelles et protocoles de soins, juillet 2005.
- CLSC La Petite Patrie, Ordonnances collectives, décembre 2003.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Marielle Lehoux-Brisson	Septembre 2008
Directrice des soins infirmiers	Date
Personnes consultées : Joanne Roy	Septembre 2008
Conseillère clinique, services de santé courants Daniel Boislard	Date Automne 2008
Chef d'administration de programmes services généraux Lucie Berthelette, Luc Langlois, Christine Rousseau	Date Automne 2008
Chefs d'unité de vie – Secteur hébergement Dre Carine Paquet	Date Novembre 2008
Médecin, services généraux	Date
	Date

INSTANCES CONSULTÉES

☐ **CECII**	☐ **CMDP**	☒ **Comité exécutif du CMDP**
☐ **CIIA**	☒ **DSP**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Président du CMDP	Date
Directrice des soins infirmiers	Date